

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRESNES SUR ESCAUT

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation : le 30 mars 2018

Date d'affichage : le 30 mars 2018

Effectif du Conseil Municipal : 29

Présents : 21

Excusés : 4

Absents : 4

Présents : Valérie FORNIES, José HENRARD, Marie-Claude THIEME, Jean-Yves SYBILLE, Marie-Thérèse MANIEZ, Jean-Michel MARIN, Colette FAUVEAUX, Rudy BARDI, Anne-Marie DELCROIX, Alain DERUCHE, Raymond DEMORY, Christophe HECHT, Eladio ROJAS, Bernard SKRZYPCZAK, Jacques PETIT, Thérèse LOUVION, Dominique COUVELAERE, Fabrice ZAREMBA, Sylvain PAPIN, Michèle BONENFANT, Enrico BOTTICCHIO

Excusés : Nathalie LYSIAK pouvoir à Jean-Michel MARIN
Marie-Dominique SKRZYPNIAK pouvoir à Valérie FORNIES
Isabelle BECUE pouvoir à Thérèse LOUVION
Corinne NOUVEAU pouvoir à Anne-Marie DELCROIX

Absents : Marie-Claire SLOMIANY, Isabelle NOWICKI, Christian CHOLET, Delphine DELANNOY

1- Compte de gestion 2017

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Compte Administratif 2017

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARIN, Maire Adjoint délégué, le Conseil Municipal a examiné le Compte Administratif 2017 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 927 490,78
	Réalisé :	2 014 425,53
	Reste à réaliser :	1 616 359,00
Recettes	Prévu :	5 927 490,78
	Réalisé :	3 147 717,01
	Reste à réaliser :	133 747,00

Pour la section d'investissement du compte administratif : **Vote à la majorité - 4 votes contre**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	9 849 485,16
	Réalisé :	7 888 985,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	9 849 485,16
	Réalisé :	10 570 238,80
	Reste à réaliser :	0,00

Pour la section de fonctionnement du compte administratif : **Vote à la majorité - 4 votes contre**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 133 291,48
Fonctionnement :	2 681 253,03
Résultat global :	3 814 544,51

Pour le résultat de clôture de l'exercice : **Vote à la majorité - 4 votes contre**

Votes contre : 4 (Mr ZAREMBA-Mr PAPIN-Mr BOTTICCHIO-Mme BONENFANT)

3- Affectation des résultats 2017

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	915 883,22€
- un excédent reporté de :	1 765 369,81€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **2 681 253,03€**

- un excédent d'investissement de :	1 133 291,48€
- un déficit des restes à réaliser de :	1 482 612,00€

Soit un besoin de financement de : **349 320,52€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des voix**, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	2 681 253,03€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	349 320,52€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : **2 331 932,51€**

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent **1 133 291,48€**

Votes contre : 4 (Mr ZAREMBA-Mr PAPIN-Mr BOTTICCHIO-Mme BONENFANT)

4- Taux des taxes locales 2018

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 37,40%
- Foncier bâti = 38,76 %
- Foncier non bâti = 78,38%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Et charge Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Votes contre : (Mr PAPIN-Mr BOTTICCHIO-Mme BONENFANT)

5- Budget Primitif 2018

Madame le Maire procède à l'exposé du budget primitif pour l'exercice 2018,

Investissement

Dépenses : 4 587 698,00€ (hors RAR)
Recettes : 6 070 310,00€ (hors RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 10 099 287,00€
Recettes : 10 099 287,00€

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 6 204 057,00€ (dont 1 616 359,00€ de RAR)
Recettes : 6 204 057,00€ (dont 133 747,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 10 099 287,00€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 10 099 287,00€ (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif à la majorité des voix.

Votes contre : 4 (Mr ZAREMBA-Mr PAPIN-Mr BOTTICCHIO-Mme BONENFANT)

6- Subventions aux associations au titre de l'année 2018

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,
Vu les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations,
Vu la réunion pour l'attribution de ces subventions qui s'est déroulée le 17 mars 2018,

Le Conseil Municipal a validé le versement des subventions attribuées à chacune des associations suivantes au titre de l'année 2018, comme suit :

ACPG-CATM-TOE votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	850€
AMAP votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€

Amicale des Sapeurs Pompiers votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 Non vote : Mr BARDI	500€
Amicalement Nôtre votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	9 500€
Amis du Vieux Fresnes votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme MANIEZ	1 000€
Angel'Zumba votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	125€
APEI votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
APPEL école du Sacré Cœur votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Aide et Loisirs des Familles Fresnoises votants : 23 exprimés : 23 pour : 23 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme MANIEZ - Mme LOUVION	700€
Bassin Minier Patrimoine Mondial votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	150€
Comités de Quartiers votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme LOUVION	3 000€
Association Sportive du Collège votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€
ASTUCE votants : 23 exprimés : 23 pour : 23 contre : 0 abstention : 0 Mme MANIEZ - Mr SYBILLE	500€
Atelier Théâtre Arlequinquin votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 000€
Athlétic Club Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€

Batterie Fanfare Les Amis Réunis votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 500€
Canari Club Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	450€
Che Val d'Escaut votants : 23 exprimés : 23 pour : 23 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr PAPIN - Mr BOTTICCHIO	1 200€
Club de pétanque du Trieu votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	400€
Club des Aînés du Trieu votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Cyclotourisme votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€
DDEN votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Éducation Féminine Fresnoise votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€
Évasion Détente et Culture votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme LOUVION	700€
Foyer Socio-éducatif du collège votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	600€
Fresnes et Jeunes votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 500€
Fresnes Futsall Club votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	150€
GEIQ PRO votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Gymdan's Modern Music votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 500€

Hakko Ryu votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	750€
Hand Ball votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr HECHT	2 220€
Handélice votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr SYBILLE	150€
Harmonie Municipale votants : 25 exprimés : 25 pour : 22 contre : 3 abstention : 0 Votes contre : Mr PAPIN, Mr BOTTICCHIO, Mme BONENFANT	2 000€
Judo Club Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	10 000€
K Dance votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 500€
Karaté Club Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 000€
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	900€
La Fresnoise accordéons votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 000€
Laidouni Muay Tai votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Le CHAT votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€
Le Sandre Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	700€
Les Amis du Trieu votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme LOUVION	900€

Les doigts de fée votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	400€
Les Loisirs Fresnois (pétanque Fresnes centre) votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	400€
Livre S votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Marche Nature Fresnoise votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme DELCROIX	500€
Monika Dance Country votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	500€
OMS votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	8 000€
Parc et Loisirs Plein Air votants : 18 exprimés : 18 pour : 18 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr BARDI, Mme FAUVEAUX, Mme DELCROIX, Mr DERUCHE, Mr HECHT, Mr PAPIN, Mr BOTTICCHIO	3 000€
Peintres du Temple de l'Amour votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€
Scouts et Guides de France votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr SYBILLE	1 500€
Secours Catholique votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	950€
Secours Populaire votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	950€
Section des Jeunes Sapeurs Pompiers votants : 24 exprimés : 24 pour : 24 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mr BARDI	300€
Société de Tir (la mouche) votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	300€

Stade Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	11 000€
Tennis club Fresnois votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	2 500€
Tennis de Table votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 500€
Typoart votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0 non vote : Mme MANIEZ	800€
US Car Passion votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	750€
Newcous Paintball votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	150€
Comedi votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	150€
Le printemps culturel votants : 25 exprimés : 25 pour : 25 contre : 0 abstention : 0	1 000€

7- Subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale et signature de la convention financière

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Vu la délibération n°7 du 15 mars 2018 qui a autorisé le versement d'une avance sur la subvention 2018 à hauteur de 100 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a validé le montant de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur 320 000€, et :

- autorisé le versement du solde de cette subvention soit : 220 000€
- autorisé la signature de la convention financière 2018

En qualité de représentants élus, n'ont pas pris part au vote :

Anne-Marie DELCROIX - Corinne NOUVEAU (pouvoir à Anne-Marie DELCROIX)- Eladio ROJAS - Dominique COUVELAERE - Thérèse LOUVION - Marie-Claude THIEME - Enrico BOTTICCHIO

8- Finances - Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes (ACSRV) - Centre Socioculturel de Fresnes Sur Escaut - Versement des soldes de subventions 2018 - Convention financière

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,
Vu la délibération n°6 du 15 mars 2018 qui a validé le versement d'avances de subventions à l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes à hauteur de :

Contrat Enfance Jeunesse : 45 000€
LALP (Lieux d'Accueil de Loisirs et de Proximité) : 22 057€
Fonctionnement traditionnel : 35 955€

Il convient de procéder aux versements des soldes de subventions au titre de l'année 2018 :

Contrat Enfance Jeunesse : 45 000€
LALP (Lieux d'Accueil de Loisirs et de Proximité) : 22058€
Fonctionnement traditionnel : 35955€
Soit un montant total de : 206 025€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière 2018 annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement des soldes de subventions tels que ci-dessus.

Monsieur Jean-Yves SYBILLE, en qualité de membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote.

9- Subvention à l'association Les Carnavals de Fresnes pour l'année 2018 - Convention financière avec l'association

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018.

Madame le Maire rappelle l'attachement de la commune au Carnaval du 15 août et la volonté de poursuivre son développement.

Ainsi, l'association Les Carnavals de Fresnes étant pleinement investie dans cette action, le Conseil Municipal **à l'unanimité des voix**, valide le versement d'une subvention à hauteur de 110 000€ inscrite au budget primitif 2018.

Et autorise la signature de la convention financière au titre de l'année 2018.

En leur qualité de membres ou de représentants élus, n'ont pas pris part au vote :
Christophe HECHT, Raymond DEMORY, José HENRARD, Anne-Marie DELCROIX,
Thérèse LOUVION, Isabelle BECUE (pouvoir à Thérèse LOUVION), Sylvain PAPIN.

10- Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée du Sacré Cœur - Versement du solde de subvention 2018 - Convention financière

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Vu la délibération n°8 du 15 mars 2018 qui a validé le versement d'une avance sur la participation 2018 à hauteur de 13 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- de valider la participation de la commune au fonctionnement de l'établissement à hauteur de 42 482€,
- d'acter le versement du solde de 29 482€
- et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière, jointe à la présente délibération, pour l'année 2018.

11- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Association Les Comités de Quartiers

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le président de l'association Les Comités de Quartiers qui sollicite la commune à hauteur de 1 500€ pour l'organisation du festival Les Agités du Mélange programmé les 8, 9 et 10 juin 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

Madame Thérèse LOUVION n'a pas pris part au vote.

12- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Us Car Bike Passion

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le président de l'association Us Car and Bike Passion qui sollicite la commune à hauteur de 1600€ pour l'organisation d'une journée festive de démonstrations et d'initiations aux sports mécaniques programmée le 1er mai 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

13- Dotation de Solidarité de Valenciennes Métropole - Foyer Socio-éducatif du collègue Félicien Joly

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le Président du Foyer Socio-éducatif du collègue Félicien Joly qui sollicite la commune à hauteur de 800€ pour l'organisation d'un voyage en Angleterre « Sur les traces de Harry Potter » programmé en mai 2018, à destination des élèves.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

14- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Tennis de Table Fresnois

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le président du Club de Tennis de Table Fresnois qui sollicite la commune à hauteur de 1000€ pour l'organisation d'un tournoi programmé les 19 et 20 mai 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

15- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Atelier Théâtre Arlequinquin

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le président de l'Atelier Théâtre Arlequinquin qui sollicite la commune à hauteur de 700€ pour l'organisation du Festival Fresnésies Sur Scène programmé les 1er, 02 et 03 juin 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

16- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Association Typoart

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Madame la présidente de l'association Typoart qui sollicite la commune à hauteur de 800€ pour l'organisation de la Fête des Imprimeurs du 05 mai 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

Madame Marie-Thérèse MANIEZ ne participe pas au vote.

17- Dotation de Solidarité Communautaire de Valenciennes Métropole - Participation de la commune à l'animation et au développement local - Futsall Club

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte la demande de Monsieur le président du Futsall Club qui sollicite la commune à hauteur de 400€ pour sa participation et la représentation du club Fresnois à La Coupe d'Europe des clubs AMF qui se déroulera à Valenciennes du 30 avril au 06 mai 2018.

Et autorise Madame le Maire à reverser le montant de la subvention à l'association.

18- Organisation du festival Les Agités du Mélange - Subvention à l'association Cap Escaut

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018.

Madame le Maire expose que l'association Cap Escaut dont le siège social est situé 18 rue de la bibliothèque à Condé Sur l'Escaut participe à l'organisation technique du festival Les Agités du Mélange qui se déroulera les 08, 09 et 10 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte le versement d'une subvention d'un montant de 8 000€ et autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association.

19- Fiches Politique de la Ville 2018 - Participations financières de la commune

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2017.

Dans le cadre des fiches Politique de la Ville déposées par les associations au titre de l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, acte les actions ci-dessous et valide les montants des subventions allouées comme suit :

ACSRV : Atelier Santé bien être : 7740€

Musée Vivant des Enfants : Atelier de pratique artistique, médiation culturelle : 20 000€

Office Municipal des Sports : Sport pour Tous : 7500€

Collège Félicien Joly : Ambition et réussite au collège : 1 120€

Fresnes Ville et Quartiers : Projet Initiatives Citoyennes : 2231€
et Nos Quartiers d'Été : 1500€

Les versements des participations détaillées ci-dessus sont conditionnées par les notifications officielles des services instructeurs.

20- Conseil Régional Hauts de France - Programmation Politique de la Ville 2018 - Fonds de Travaux Urbain - Demande de financement

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Madame le Maire expose que dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2018, une fiche intitulée « Fonds de Travaux Urbains » a été déposée.

Cette action inscrite dans l'axe 3 « Accompagner le renouvellement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble » a pour objectifs l'amélioration du cadre de vie par l'association des habitants aux projets d'aménagement de leurs quartiers.

Le budget total de cette action est estimé à 12 000€ pour un financement à hauteur de 50% par le Conseil Régional Hauts de France, et une participation de la commune de 50%.

Ainsi, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de valider le bien fondé de ce projet, autorise Madame le Maire à solliciter la Région à hauteur de 6 000€ et à signer tous documents afférents à ce dossier.

La participation municipale à cette action étant conditionnée par la notification officielle des services instructeurs.

21- Conseil Régional Hauts de France - Projet d'aménagement de la rue Jean Jaurès - Demande de financement en investissement

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jean Jaurès, une demande de subvention en investissement a été adressée au Conseil Régional des Hauts de France.

Le budget total de cette action est estimé à 18 316 € pour un financement à hauteur de 50% par la commune et 50% par le Conseil Régional Hauts de France.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de valider le bien fondé de ce projet, et autorise Madame le Maire à solliciter la Région à hauteur de 9 158€ et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le versement de la participation municipale est conditionné par la notification officielle des services instructeurs.

22- Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement

Vu les articles L 2321-2 et suivants et R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les délibérations n°2 du 18 février 2016, et n°16 du 18 juin 2014,

Vu la délibération N° 29 du 06 avril 2017 qui :

- fixe les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, dont comptes 204 (subventions d'équipement)
- acte l'option de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement des comptes 204 et déclinaisons,

Après examen par la commission finance-administration générale du 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de réitérer le choix de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement des comptes 204 et déclinaisons au budget 2018.

23- Prise en charge des frais de représentation de Madame le Maire pour l'année 2018

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Vu l'article 2123-19 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accorder une indemnité de nature forfaitaire, qui a pour objet de couvrir des dépenses engagées par Madame le Maire, et elle seule, à l'occasion de réceptions ou manifestations qu'elle organise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Ainsi, cette indemnité sera mise en place pour l'année 2018 à hauteur de 3 000€, versés en une fois sur un compte ouvert au nom de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal acte le versement de ces frais de représentation pour l'année 2018.

24- Convention cadre pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Dans le cadre de la modernisation de son système de comptage du gaz naturel, GrDF souhaite installer des compteurs gaz communicants permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des particuliers et des professionnels.

Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation
- l'amélioration de la qualité de facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Ce projet nécessite notamment l'installation, sur des points hauts, d'équipements techniques tels que coffrets et antennes représentant une surface projetée au sol inférieure à 0,10 m² par site.

A cet égard, GRDF s'est rapproché de la Commune afin d'étudier les diverses implantations envisagées, qui seraient situées sur les immeubles communaux suivants :

- Église Saint Martin
- Mairie
- Château du parc Joliot Curie
- Complexe Bonnepart salle de sports
- Ancienne caserne des pompiers
- Dojo salle Étienne Bancel

et propose de conclure la convention d'occupation annexée aux présentes.

Cette convention précaire et révocable, d'une durée de 20 ans, définit les conditions de mise à disposition des emplacements situés sur les immeubles précités qui accueilleront les équipements techniques.

Chacun des sites d'installation fera l'objet d'une convention particulière portant autorisation d'occupation du domaine public, après visite technique et analyse des risques liés aux interférences.

En contrepartie, GRDF versera chaque année une redevance d'occupation du domaine public.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer avec GRDF la convention cadre pour l'installation et d'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, ainsi que les conventions particulières y afférent.

25 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Convention tripartite avec les villes de Vieux-Condé et de Condé Sur l'Escaut

Vu la commission finances-administration générale du 27 mars 2018,

Madame le Maire rappelle que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur les territoires des communes de Condé sur Escaut, Fresnes sur Escaut et de Vieux Condé.

Il s'agit, dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération de définir les conditions du partenariat des trois communes, afin de bénéficier d'un agent intercommunal, intercoluteur privilégié de cette intercommunalité.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

26- Église Saint Martin - Convention d'objectifs avec le diocèse de Cambrai

Vu la commission finance-administration générale du 27 mars 2018,

Madame le Maire expose les points suivants :

La commune est propriétaire de l'église Saint Martin construite entre 1867 et 1871, cet édifice de grandes dimensions et de style néo-gothique pourrait bénéficier d'une identification comme édifice remarquable et prétendre à l'appellation "Label du XXème siècle".

En 2010, l'état alarmant de l'église condamne son ouverture au public.

Considérant les études architecturales et de faisabilité réalisées,

Et Considérant les différentes options qui en résultent, il s'agit, à l'issue d'une longue réflexion entre la municipalité, l'association diocésaine et l'association Astuce, de définir les objectifs communs pour la réhabilitation future de l'édifice.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs jointe à la présente délibération.

27- Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers la cité : « Hardy Nouvelle » parcelle cadastrée section AM numéro 514 pour une contenance de 11a 88ca

Vu la commission finances-administration générales du 27 mars 2018,

Madame le Maire donne connaissance des dossiers d'incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux de desserte de la cité : « **Hardy Nouvelle** » parcelle cadastrée section AM numéro 514 pour une contenance de 11a 88ca.

Madame le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte de la cité : « **Hardy Nouvelle** » et conformément à l'article **L141-3 Code de la voirie routière**, d'un transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal de la Rue Jacques Duclos (parcelle cadastrée section AM numéro 514 pour une surface de 11 a 88ca).

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la vente à la **Commune de Fresnes Sur Escaut** par la **SA HLM Maisons Et Cités Soginorpa** des voiries et réseaux de desserte de la cité : « **Hardy Nouvelle** » dans le domaine privé communal pour **1 Euro**, conformément à l'article 4 de la convention multipartite du 26 décembre 2002.

- Que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif reçu par Madame le Maire de **FRESNES SUR ESCAUT**, d'autoriser Monsieur José HENRARD, Adjoint au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi n° **2009-526 du 12 mai 2009**.

- De considérer que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article **1042 du Code Général des Impôts** ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

- Après publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal conformément à l'article **L141-3 Code de la voirie routière** de la rue Jacques Duclos, parcelle cadastrée section AM numéro 514 d'une contenance de **11a 88ca**, d'un linéaire de 100 Mètres pour une largeur moyenne de plateforme de 5,00 mètres.

Les frais de procédure seront à la charge de **Maisons et Cités Soginorpa**.

Fin de l'ordre du jour.